

ALLEVARD EN IMAGES 2023 - CONCOURS PHOTO

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'office de tourisme Belledonne Chartreuse (38580) organise un concours photographique équitable, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 3 juin 2023 au 03 août 2023 (12h)

ARTICLE 2- THÈME

« Ombre et lumière au pays d'Allevard »

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes (amateurs et professionnels) à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Deux photos maximums par personne sont acceptées.

Les images primées pourront être diffusées et projetées sur divers supports par l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse (expos, sites, brochures...) mais en aucun cas ne pourront être commercialisées.

Les photos doivent avoir été prises **obligatoirement sur les communes d'Allevard-les-Bains, Crêt en belledonne, le Haut-Bréda, le Moutaret, la Chapelle du bard.**

Les photos envoyées pourront être sublimées (retouches colorimétriques et recadrages autorisés). Toutes autres modifications (composition d'images, intégration, incrustation artificielle...) ne sont pas autorisées.

Les images ne respectant pas tous ces critères décrits dans l'article 3 seront éliminées.

ENVOI : Par mail : fichier numérique jpeg en indiquant votre nom et votre numéro de téléphone) entre 1 et 5 Mo à l'adresse suivante : concours@allevard-les-bains.com en indiquant vos coordonnées au plus tard le 03 août 2023 à midi.

Toutes photos reçues après cette date seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées selon 3 critères :

Le respect du sujet (5 points)

Leur valeur technique (5 points)

Leur valeur originale et esthétique (10 points)

Le jury se réunira le vendredi 4 août 2021 à 14H et désignera les lauréats à 18h. La décision du jury est souveraine et ne pourra être discutée ou contestée.

ARTICLE 5 : PRIX

Le concours est doté de plusieurs prix.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES PRIMEES

Les photographies lauréates seront exposées sur la place de la Résistance à Allevard-les-Bains.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone et les résultats seront dévoilés sur le site : www.allevard-les-bains.com d'où l'on pourra consulter les photos lauréates.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leur prix, le jour de la remise des prix, le vendredi 4 août 2023, sur la place de la Résistance à Allevard. Cependant, en cas d'absence des lauréats, seuls les prix peu encombrants pourront être envoyés par voie postale en lettre simple.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de 2 photographes professionnels d'Images et Rêves

de 2 élus locaux

de 2 représentants de l'Office de tourisme d'Allevard-les-Bains

du président de l'union des commerçants et artisans d'Allevard-

les-Bains.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'Office de tourisme d'Allevard-les-Bains se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Ce règlement est consultable sur place auprès des organisateurs et téléchargeable au format pdf sur le site :www.allevard-les-bains.com